XAVIER NIEL VOIT ROUGE

LE 31 OCTOBRE 2012 ANDRÉA FRADIN

Mails agacés, plaintes déposées : Free et son fondateur iconique Xavier Niel supportent mal la critique quand elle vient des médias. Le second n'hésite d'ailleurs pas à donner de sa personne quand un article lui déplait. Un redresseur de tort qui vise les journaux et la concurrence qui s'exprime dans leurs pages.



Rue89 et Les Echos ont été les derniers à faire les frais de la relation tumultueuse qui lie Free et les médias. Tout deux seraient concernés par des plaintes déposées dans le sillage de la saga politico-techno-médiatique de l'hiver dernier : le lancement de Free Mobile.

Plaintes

Le directeur de la publication de *Rue89*, Pierre Haski, a ainsi été interrogé le 24 octobre au commissariat du VIIIe arrondissement de Paris "où est situé le siège social de *Free*", précise le site d'informations dans un article du même jour.

En cause : un papier sorti en plein tourbillon Free Mobile, qui décrit les coulisses du lancement de l'intérieur. Une infiltration qui n'a pas du tout plu à Free, qui a décroché son téléphone dès la parution de ce témoignage, le 16 avril 2012. "Ils nous ont dit qu'ils se réservaient le droit de nous poursuivre, et demandaient particulièrement le retrait de certains documents", indique Pierre Haski, contacté par Owni.



S'il ignore "sur quoi porte précisément la plainte", le directeur de la publication présume donc qu'elle a quelque chose à voir avec la publication de ces documents internes et l'auteur de l'article visé. Ce dernier a été publié sous un pseudonyme et la police chercherait à l'identifier. "Ça n'a duré que cinq minutes", poursuit Pierre Haski, qui a opposé à ses interrogateurs le principe du secret des sources. L'affaire ne rentrerait pas dans le cadre juridique de la diffamation, dont la presse est coutumière. "C'est au-delà des délais légaux de trois mois", commente Pierre Haski.

Pour Les Echos, le scénario est quelque peu différent. Le journal serait bel et bien impliqué dans une procédure en diffamation pour deux articles en date du 1er mars 2012. Soit l'oeil du cyclone Free Mobile : quelques jours auparavant, on apprenait ainsi que le quatrième opérateur avait fait perdre un demi million de clients à ses concurrents. La veille, le gendarme des télécoms (l'Arcep) validait une seconde fois le réseau du petit dernier, au centre d'une polémique nourrie, dont toute la presse a fait ses choux gras [voir notre infographie "Free Quest : guerre au mobile"].

Dans le premier papier incriminé, la journaliste citait Martin Bouygues et Didier Casas, le secrétaire général de Bouygues Telecom. Ce dernier évoquait alors "la décision de Free Mobile de ne pas investir dans un vrai réseau". Une parole qui lui aurait valu d'être convoqué par la police. De même pour la journaliste, le directeur de la publication des *Echos*, ainsi que Philippe Logack (secrétaire général de SFR) et Jean-Bernard Lévy. Le patron de Vivendi, maison-mère de SFR, intervenait ce même jour dans une interview donnée à plusieurs journalistes du journal économique.



Procédurier

L'affaire Free Mobile est donc loin d'être terminée. Xavier Niel et son bébé semblent bien décidés à ne rien lâcher et à avoir le dernier mot dans le *soap opera* telco de 2012. En faisant sanctionner tout ceux dont ils se jugent les victimes. Quitte à embraser de nouveau un foyer qui, s'il n'est pas tout à fait éteint, paraît tout de même moins dévorant qu'il y a quelques mois.

Car c'est une histoire sanglante : Orange, Free, SFR, Bouygues, mais aussi le gouvernement d'alors comme l'Arcep se sont livrés une véritable guerre autour de Free Mobile. Sur la réalité du réseau de l'opérateur, sur la qualité de son service client, sur l'impact de son arrivée sur l'emploi dans le secteur. Free lui-même a été le premier à ouvrir les hostilités.

Lors de la grand-messe du 10 janvier, il n'a ainsi pas hésité à mettre en doute les pratiques de ses rivaux, Bouygues et SFR en particulier (Orange étant épargné dans la bataille). Tenant des propos à la limite de la diffamation. Ceux-ni n'auraient donné suite à aucune plainte de la part des concurrents savatés. Mais Free est d'une autre trempe.

Le 8 mars, **il annonçait sans ambages dans un communiqué** qu'"à compter de ce jour, Free Mobile attaquera[it] en justice toute personne dénigrant la réalité de sa couverture ou de ses investissement". Une menace visiblement rétroactive. Et extensible.

Il faut dire que c'est une manie. L'opérateur a l'habitude des procès fleuves. Il les lance même à tour de bras et ne s'en cache pas. "J'ai un modèle de plainte tout prêt, il n'y a juste qu'à remplir le nom du journaliste", s'amusait Xavier Niel dans un entretien donné en juin 2010 à *La Tribune*. Un réflexe procédurier assumé et décomplexé, qui a déjà fait quelques vagues.

La plus mémorable est l'interpellation d'un ancien directeur de la publication de Libération, Vittorio de Filippis, en 2008. Dommage collatéral de l'une des nombreuses procédures lancées par Free et Xavier Niel à l'encontre du journal. A l'époque, "Libé" collectionne les plaintes en provenance de l'opérateur et de son patron. "Niel avait peu apprécié notre compte rendu de son procès en 2006 à propos de caisses noires dans des peep shows dont il était actionnaire", écrit Renaud Lecadre, le journaliste qui avait suscité l'ire de Xavier Niel, dans un article intitulé "«Libé» contre Free: 5-0". Score sévère en référence aux cinq plaintes perdues par Free et Xavier Niel contre le journaliste et le titre. Cinq actions, dont trois ont été directement déposées au nom de Xavier Niel. Pour le fondateur de Free, ces affaires prennent souvent une tournure personnelle. Et parfois bien en amont de la procédure judiciaire.

Presse sous pression

Nombre de journalistes et d'interlocuteurs réguliers de Xavier Niel évoquent en effet, sous couvert d'anonymat, les pressions exercées par l'homme d'affaires. Menaces de poursuite avant publication, demande de modification des articles et de leur titre, accusations de mauvaise foi, de mensonge ou de manque de professionnalisme... Voire point Godwin! Dans une biographie non officielle, *Xavier Niel, l'homme Free*, Gilles Sengès écrit par exemple:

Dans ces cas-là, il fait curieusement référence à la période de l'occupation allemande qu'il n'a bien évidemment pas plus connue que la totalité de ses interlocuteurs, pourtant parfois accusés de faits de collaboration.

Des coups de sang sauce 39-45, qui nous ont également été rapportés.

Récemment, c'est un reportage de l'émission Capital qui en aurait fait les frais. Il portait sur Free Mobile et aurait été déprogrammé après tournage. Selon Challenges, qui cite "une source proche du dossier", "cette décision de la chaîne pourrait aussi s'expliquer par une intervention auprès de la direction de M6 des dirigeants d'Iliad, qui craindraient que la diffusion du reportage ne soit pas totalement à la gloire de Free Mobile. L'influence de Delphine Arnault, amie de Xavier Niel et membre du Conseil de surveillance de M6 a également été évoquée." Les signataires d'une lettre de protestation dénonçant un "acte de censure" et adressée aux responsables de M6 n'ont pas souhaité en dire plus sur les motivations de ce retrait. Reste que le reportage lui, a bel et bien été passé à la trappe.



FREE MOBILE CRIE AU COMPLOT

Free Mobile: mytho, parano ou réglo? Xavier Niel semble débordé par le buzz qu'il a lui-même provoqué avec son offre ...

Aux yeux de la justice, la contrariété seule de Xavier Niel et de Free ne suffit pas à justifier une condamnation de son auteur. Ou la modification d'articles de presse. Comme le rappelle le Tribunal de Grande Instance de Paris dans son

jugement du 1er juillet 2008, "même si la société FREE pouvait ne pas apprécier de trouver son nom dans les articles litigieux", ça ne veut pas dire que les papiers en question méritent sanction.

En revanche, ce courroux peut trouver un tout autre écho, beaucoup plus efficace, en dehors des salles d'audience. Face à ces pressions, certains journalistes déclarent réfléchir à deux fois avant de publier un article pouvant déplaire au bonhomme et à son équipe. D'autres refusent tout simplement de témoigner de telles pratiques, même quand ils seraient les premiers à en subir les conséquences.

Et si certains estiment que ces rapports directs et francs sont moins hypocrites que les manières d'autres capitaines d'industrie, qui décrochent leur téléphone pour se plaindre des journalistes auprès de leur hiérarchie, d'autres s'émeuvent de telles pratiques.

Sans compter que Xavier Niel n'est pas un énième chef d'entreprise. Il est aussi l'un des principaux mécènes de la presse française : propriétaire du Monde depuis 2011, il a aussi des billes dans un grand nombre de titres. "Mediapart, Bakchich, Atlantico, Causeur, Owni, Électron Libre... Mais aussi papier : Terra Eco, Megalopolis, Vendredi...", égraine Acrimed dans un article sur "Xavier Niel, le « capitalisme cool » à l'assaut des médias (3) : le « sauveur » de la presse". Nous ne faisons en effet pas exception à la règle, puisque le fondateur de Free est actionnaire, à titre personnel et à hauteur de 6%, de la SAS 22Mars, maison mère dont Owni s'est séparé il y a quelques mois.

Pour Gilles Sengès, ces responsabilités, notamment en tant que copropriétaire du *Monde*, fait de lui "un défenseur obligé du droit à l'information et de la liberté des journalistes dont il est dorénavant le garant". Interrogés par *Owni*, l'ancien rédacteur en chef des *Echos* et son éditeur nous confient que la biographie n'a suscité aucune plainte.

Xavier Niel et Free, que nous avons également contactés au sujet des procédures en cours et des accusations d'intimidation, ne souhaitent faire aucun commentaire.

Illustrations par Loguy pour OWNI



le 31 octobre 2012 - 18:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Tu vas avoir des problèmes Andréa... Les universitaires semblent aussi avoir des soucis dès qu'ils publient des études critiques sur le sujet...

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 2 novembre 2012 - 12:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Quels universitaires?

Quelle études?

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ANDRÉA FRADIN

le 8 novembre 2012 - 16:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'en ai entendu parler oui, sans avoir pu obtenir de confirmations solides. Donc si vous avez ça sous la main, n'hésitez pas : afradin@owni.fr :)

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUIRÉPONDRE

CHRISWAP

le 31 octobre 2012 - 20:59 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



ça ne risque pas de s'arrêter:

- problèmes de débit des data réduit selon le type,
- commande de mobiles qui n'arrivent pas.

comme partout il y a des problèmes, mais Free eux refusent de communiquer avec qui que ce soit, clients ou presse. Sauf que pour faire le snob il faut être au-dessus du lot.

Free à fait faire des économies au grand public mais il n'a jamais était question de lui établir de blanc-seings, ou alors j'ai mal lu les conditions de ventes.

Donc s'il se permettent d'apostropher la concurrence, qu'ils acceptent les critiques.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ANON

le 1 novembre 2012 - 0:56 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce con devrait plutôt se concentrer sur la qualité de sa 3G.

J'ai le forfait a 20€, et je trouve que la qualité du web mobile est extrêmement mauvaise. Quand on capte, on capte mal. Et les rares fois ou tout marche bien, on se fait enculer 400€.

Attention, free.



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 2 novembre 2012 - 12:00 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> Et les rares fois ou tout marche bien, on se fait enculer 400€.

2222

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

SOMEONE

le 3 novembre 2012 - 13:00 • SIGNALER UN ABUS **PERMALINK**



????

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

WILNOCK

le 1 novembre 2012 - 5:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je ne comprends pas cette phrase:

Nous ne faisons en effet pas exception à la règle, puisque le fondateur de Free est actionnaire, à titre personnel et à hauteur de 6%, de la SAS 22Mars, maison mère dont Owni s'est séparé il y a quelques mois.

Niel c'est separe de 22Mars, ou Owni c'est separe de 22Mars?

Nota: je viens de voir dans la section http://owni.fr/mentions-legales/ que Owni est edite par Owni SAS

Vous n'avez-fait aucune communication sur cette information? Je sais que c'est generalement taxe de nombriliste quand on fait un article a propos de soit-meme, mais pour une fois, j'aurai apprecie.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

SIMON

le 2 novembre 2012 - 14:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK





VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ANDRÉA FRADIN

le 8 novembre 2012 - 16:08 • SIGNALER UN ABUS **PERMALINK**



Simon, Wilnock,

D'après les informations dont je dispose, Owni est séparé de 22Mars. Après, j'ignore ce qu'il advient des actionnaires de 22Mars. Ces discussions seraient toujours en cours. On vous tiendra informés si cela bouge.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS

LUI RÉPONDRE





le 8 novembre 2012 - 19:45 • SIGNALER UN **ABUS - PERMALINK**



Merci pour votre réponse



VOUS N'AIMEZ PAS

LUI RÉPONDRE

JACQUES

le 1 novembre 2012 - 9:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Peut être que M. Niels en à marre des articles à charge contre Free (la société) alors que ces même "journalistes" fermaient leurs "gueules" encore quelques semaines avant l'arrivée de Free mobile sur le peu de concurrence que se faisaient les 3 sociétés condamnées pour "entente" et ceux jusqu'au lendemain de l'offre de Free.

Aujourd'hui les prix que Free a fixé sont devenus ceux du marché. Et on peut donc bénéficier des nouveaux prix sans aller chez Free.La qualité du réseau que Free m'offre est identique à celle que j'avais chez SFR avec des services en plus en quantité et en qualité.Grâce aux journalistes je sais tout ce qui se passe chez Free jours par jours par contre chez les 3 autres rien s'il n'y a pas morts d'hommes .

Des idées d'enquêtes sur les sociétés de surveillance ,du BTP,sur les centrales d'achat ça me changerais que de savoir que tartempion peut pas tchater ou voir la vidéo des chatons entre Viroflay et Versailles .

Faire passer M. Pierre Haski pour un Denis Robert ,j'arrive pas à y croire.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

BOBMI

le 1 novembre 2012 - 10:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



+1 Jacques, mais ça, nos chers amis gratte papier ne peuvent pas le reconnaître, trop occupés qu'ils sont à se regarder le bout !

VOUS AIMEZ

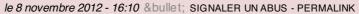


VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ANDRÉA FRADIN







DOMC

le 1 novembre 2012 - 10:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je me suis fait arnaquer par Orange pendant 5 ans avec 1h de mobile pour 20€ ...alors hein...c'est bon les conneries.

Je me balade dans toute la France et Free marche très bien...faut dire que je ne perd/passe pas mon temps à regarder les conneries de youtube...ou Rue 89.

VOUS AIMEZ



4 VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ROUGEGORGE

le 1 novembre 2012 - 14:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



c'est un peu bizarre ces articles à répétition contre free : en fait ils ne sont pas vraiment contre free ils sont faussement grave et ne gène pas du tout l'entreprise, en fait je trouve que c'est du gagnant gagnant, un article faussement à charge qui fait de la pub a free et une attaque en justice sans danger contre le titre de pressse qui lui fait de la pub gratuite en le faisant passer pour un défenseur des libertés; ca sent la collusion, andrea@free.fr ?

VOUS AIMEZ



3 VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

ANDRÉA FRADIN

le 8 novembre 2012 - 16:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Chuuut! On va vous entendre!

andrea@free.fr, reptilienne et franc-maçonne.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

JAMES

le 1 novembre 2012 - 16:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



pathétique, les gens sont cons de nos jours

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUIRÉPONDRE

CORRECTOR

le 2 novembre 2012 - 15:10 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cette manie de la plainte est détestable, et les allusion à WWII aussi. La liberté d'expression doit être défendue.

La désinformation est aussi détestable, il n'est effectivement pas admissible que des opérateurs (condamnés pour entente illicite, condamnation confirmée et re-confirmée, les média n'en ont pas tellement parlé je trouve) prétendent que le réseau Free Mobile n'existe pas.

VOUS AIMEZ



2 VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

TEO MEILI

le 3 novembre 2012 - 12:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK





XAVIERN

le 9 novembre 2012 - 9:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

j'ai été client free mobile à Paris, pendant les 6 premiers mois, j'ai écrits de nombreux post sur des forums spécialisés, pour raconter mes déboires avec free mobile dans Paris. A savoir, débit 3g faible, et discontinu, impossibilité d'émettre des appels parfois pendant plus d'une heure (à chaque fois dans un environnement avec beaucoup de monde). A chaque fois le service client de free a nié ces problèmes ("moi je vis à Paris et ça marche très bien" entendu une dizaine de fois). Avant de quitter free mobile j'ai mesuré le débit 3G: 300 kO/s, discontinu; je suis passé chez orange, 5000 à 6000 ko/s sans interruption, puis B&YOU, 3500 à 5000 ko/s avec parfois des petites interruptions. Ces commentaires sur ces forums spécialisés ont systématiquement été noyés, édulcorés, mis en doute, par d'autres internautes, probablement employés par free, afin de nier cette évidence: l'offre free mobile est très loin des normes minimales auquels sont en droit d'attendre ses clients. et plutôt que de resoudre ces problèmes, free mobile préfere les nier, en censurant ceux qui en parle!

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

CORRECTOR

le 9 novembre 2012 - 14:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



> je suis passé chez orange, 5000 à 6000 ko/ s sans interruption, puis B&YOU, 3500 à 5000 ko/s avec parfois des petites interruptions.

Excuse moi, j'ai un peu de mal à y croire.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUIRÉPONDRE